

MAIRIE
DE
BRIE-SOUS-MORTAGNE

1, place de la Mairie
17120

Téléphone 05 46 94 12 83
E-mail : mairie@briesousmortagne.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 08 décembre 2023,

A l'attention de Monsieur FLEURET
Président des Hurlevents du Seudre

Monsieur,

Le 10 novembre 2023, je vous ai transmis la délibération D-20.2023 du 07 novembre 2023 dans laquelle le conseil municipal a refusé toutes installations d'éoliennes que ce soit sur la commune de Saint Germain du Seudre, les communes voisines ou notre commune, Brie sous Mortagne.

Le conseil municipal tenait à compléter cette délibération, en précisant qu'aucune servitude ne sera délivrée pour ce type projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Maurice GIRERD


